

GE_GERICHTE A/397/2016 vom 17. Oktober 2016

GE Cour de justice, 2016-10-17, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_397_2016

FR: GE_GERICHTE A/397/2016 du 17 octobre 2016

IT: GE_GERICHTE A/397/2016 del 17 ottobre 2016

Erwägungen

E. 6

En cas de trouble psychique : a) Quel est le degré de gravité de celui-ci ? b) Depuis quelle date est-il présent chez M. A_____ ? c) Comment a-t-il évolué ? d) Quel traitement est-il indiqué ? M. A_____ suit-il un traitement adéquat ? e) Y a-t-il une amélioration possible à court/moyen terme ?

E. 7

Existe-il une dépendance (comme l'alcoolisme, la pharmacodépendance ou la toxicomanie) ? Si oui : a) Cette dépendance a-t-elle provoqué une maladie (ou un accident) qui entraîne une atteinte à la santé physique ou mentale de M. A_____ ? Si oui, laquelle ? aa) Cette atteinte à la santé entraîne-t-elle une incapacité de travail et, si oui, à quel taux et depuis quelle date ? ab) L'activité antérieure est-elle encore possible ? Si oui, à quel taux et depuis quelle date ? ac) Une autre activité est-elle encore possible ? Si oui, à quel taux et depuis quelle date ? b) Cette dépendance résulte-t-elle elle-même d'une atteinte à la santé physique ou mentale ayant valeur de maladie ? En d'autres termes, une atteinte à la santé était-elle préexistante à la dépendance ? ba) Si oui, laquelle ? Cette atteinte à la santé entraîne-t-elle en elle-même une incapacité de travail et, si oui, à quel taux et depuis quelle date ? bb) L'activité antérieure est-elle encore possible ? Si oui, à quel taux et depuis quelle date ? bc) Une autre activité est-elle encore possible ? Si oui, à quel taux et depuis quelle date ?

E. 8

Compte tenu de vos diagnostics, M. A_____ pourrait-il exercer une activité lucrative ? Si oui : a) Laquelle ? b) A quel taux ? c) Depuis quelle date ? d) Quelle est l'évolution de la capacité de travail de M. A_____ depuis 2006 ? e) Quel est votre pronostic quant à l'exigibilité de la reprise d'une activité lucrative ? f) Si aucune activité n'est possible ou seulement dans une mesure restreinte, pour quels motifs ? Depuis quelle date ? Quelles sont les limitations fonctionnelles qui entrent en ligne de compte ?

E. 9

a) Etes-vous d'accord avec l'expertise de la Dresse K_____ du 10 octobre 2015 ? En particulier avec les diagnostics posés, la mention de toute absence de limitations fonctionnelles, le constat d'une toxicomanie primaire et l'estimation d'une capacité de travail de 100 % dans toute activité adaptée ? Si non, pourquoi ? b) Etes-vous d'accord avec l'avis du Dr F_____ du 25 janvier 2016 ? En particulier avec les diagnostics posés, les limitations fonctionnelles constatées et l'estimation d'une capacité de travail nulle ? Si non pourquoi ?

E. 10

Des mesures de réadaptation professionnelle sont-elles envisageables ?

E. 11

Faire toutes autres observations ou suggestions utiles. II. Réserve le sort des frais jusqu'à droit jugé au fond. La greffière Julia BARRY La présidente Valérie MONTANI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.